



Village de Senneville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 27 août 2024, le règlement suivant a été adopté :

- **RÈGLEMENT n°501 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.**

Ce règlement est disponible en ligne à l'adresse : www.senneville.ca ainsi qu'à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Senneville, le 28 août 2024.

PUBLIC NOTICE

At the regular sitting held on August 27, 2024, the Municipal Council adopted the following by-law:

- **BY-LAW n° 501 decreeing the annexion of a part of the territory of the City of Sainte-Anne-de-Bellevue.**

This by-law is available on-line at: www.senneville.ca and at Town Hall where it may be consulted by all interested persons during regular office hours.

GIVEN in Senneville, on August 28, 2024.

Original signé/Original signed

Hamlyne Guirand
Assistante-Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Hamlyne Guirand, Assistante-Greffière de la municipalité du Village de Senneville, certifie par le présent avoir affiché l'avis public ci-dessus sur le site Internet du Village de Senneville et à l'Hôtel de Ville.

SENNEVILLE, le 28 août 2024.

Original signé/Original signed

Hamlyne Guirand, Assistante-Greffière